Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260416-2026041608-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 08

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 21 h 03.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Patrick PERES Daniel GOYAT	David DEL NERO Corinne MARTIN	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Michel GUEGUEN
Absents excusés						
				Marie LATTANZIO (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC)	Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO) Mona CASELLINO (procuration à Corinne MARTIN)	Anne LAVILLONNIERE (procuration à Céline SIMONOU)
Nombre de conseillers présents			**33**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au Bureau, de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ de donner délégation permanente au Bureau communautaire afin :

- d'instruire et statuer pour avis sur les dossiers de demandes d'aides financières dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat ;
- d'instruire et de statuer pour avis sur les dossiers d'aide à l'installation en agriculture ;
- d'instruire et de statuer pour avis sur les dossiers de demandes d'aides financières au titre du dispositif PASS commerce et artisanat ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260416-2026041608-DE

➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre sur avis conforme du bureau les décisions d'attribution des aides ainsi qu'à conclure les conventions relatives à l'octroi de ces aides.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercorgué CS 11046 - 29170 FOUESNANT

Président